

Déficiences auditives et accès à l'écrit

Organisation :

Dates : 18 et 19 Décembre 2017

Durée : 2 jours

Horaires : 9h00 – 12h30 // 13h30 – 17h00

Lieu : Paris

Public : Professionnels travaillant dans la déficience auditive – exemple : enseignants spécialisés

Formateur : Philippe SERO GUILLAUME

Le contexte :

On ne dira jamais assez le travail fantastique auquel se livre un enfant ordinaire. Confronté au continuum des discours oraux il en abstrait petit à petit des mots et en repère les modes de construction. Les effets de cette acquisition sont connus de tous ; il s'agit des mots que l'enfant, lorsqu'il est un peu plus âgé, invente. Il ne répète pas de l'entendu. Il ne dit pas *pris* mais construit *prendu* (par analogie avec *tenu*), il construit *dérocher* par analogie avec, par exemple, *défaire*. Ce qui compte c'est que l'enfant ait pu s'approprier les mécanismes de construction du mot dans la phrase, faire sien le rapport qui unit forme et sens. De ce fait, il est largement entré dans la langue lorsqu'il aborde l'écriture et la lecture. Contrairement à ce qui vient spontanément à l'esprit, les professeurs des écoles ne lui enseignent pas sa langue première. Ils lui enseignent, ce qui n'est pas du tout la même chose, l'écriture et la lecture. Qui plus est, nous sommes en présence d'un enseignement qui repose essentiellement sur la connaissance de la langue acquise antérieurement par l'enfant.

Ce n'est pas le cas des enfants qui n'ont pas pu bénéficier du bain de langue qui est le lot commun. Ils abordent la lecture et l'écriture dans le même temps qu'ils apprennent la langue à l'école du fait de leur surdité. Autrement dit, à l'inverse de leurs homologues entendants, ces enfants n'apprennent la langue qu'après qu'on la leur a enseignée. Et il y a, de la part de l'école une centration sur le langage achevé qui empêche les enseignants d'intégrer pleinement à leur enseignement les processus créatifs d'acquisition de l'enfant

Un accès plus tardif et tout à fait spécifique (l'écrit propose une représentation autrement plus analytique de la langue que l'oral) pas plus que la médiation de la langue des signes ne peuvent dispenser l'enfant sourd des étapes qui jalonnent nécessairement le procès d'appropriation de la langue.

Se pose la question d'une pédagogie qui prenant en compte cette spécificité, s'appuie sur l'activité de l'enfant et intègre les nouveaux modes de communication écrite qui se sont imposés durablement en quelques années.

Objectifs :

- L'acquisition du langage chez l'enfant ordinaire, les étapes et la part déterminante de l'activité de l'enfant
- L'entrée dans le langage écrit de l'enfant sourd qui n'a pas bénéficié du "bain de langue"
- La mise en œuvre d'une approche qui repose sur l'activité de l'enfant
- Les dangers d'une présentation rigide et « stérilisante » de la langue écrite ainsi que de la présentation contrastive du français et de la langue des signes
- Les aides humaines et les médiations linguistiques (suivi des cours, révisions, devoirs ... etc.)

Programme

Écriture, lecture, langage, langue vocale, langue des signes

- L'acquisition du langage chez l'enfant ordinaire
- Les étapes
- La part déterminante de l'activité de l'enfant.

Qu'est-ce que l'enfant construit ?

En situation dialogique et en contexte, l'enfant est confronté d'entrée de jeu à des énoncés complexes, des phrases. Il opère le découpage de ces énoncés en mots. Il va s'approprier en le construisant (mots inventés par les enfants gringoler par opposition à *dégrincoler*) le rapport qui unit forme et sens.

L'accès à la représentation

Phonologie/Sens Surprise anticipation

L'entrée dans le langage écrit de l'enfant sourd qui n'a pas bénéficié du "bain de langue"

Danger la présentation rigide et « stérilisante » de la langue et de la présentation contrastive du français et de la langue des signes

Mettre en œuvre une approche qui préserve l'activité de l'enfant

Le *prima* du sens, le vouloir dire

Les nouvelles situations de communication écrite frontière oral/écrit hors du cadre institutionnel (dictée, rédaction, lecture de mots, de phrases ou de texte sur support papier). leur intérêt

De l'accueil de ses productions écrites

Désir de communiquer

Référence à la langue

Suppléance mentale

BULLETIN D'INSCRIPTION

Déficience auditive et accès à l'écrit

Nombre de places limité

DATES

18 et 19 Décembre 2017

LIEU

Paris

TARIFS POUR 2 JOURNEES DE FORMATION

| Nombre de salariés inscrits | Tarif adhérents FISAF | Tarif non-adhérents |
|-----------------------------|-----------------------|---------------------|
| 1 | 450€ | 550€ |
| 2 | 870€ | 1060€ |
| 3 | 1230€ | 1500€ |
| 4 | 1550€ | 1890€ |
| 5 | 1850€ | 2260€ |

REGLEMENT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné d'un règlement de 25% du coût de la formation à titre d'acompte

Je règle par chèque établi à l'ordre de la FISAF un montant de _____ €

Je règle par virement (RIB à demander à la FISAF) un montant de _____ €

Les inscriptions non réglées ne seront pas prises en compte. Cependant les administrations ont la possibilité de fournir un bon de commande dûment signé par l'autorité compétente, si le règlement ne peut - être joint.

BULLETIN A RETOURNER

Le bulletin doit être dûment rempli, signé et retourné à :
FISAF

Centre de Ressources
12 rue Alfred de Musset –Ambarès-
33565 CARBON BLANC CEDEX

Je soussigné(e) _____, Directeur(trice) de l'établissement, déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente telles que reproduites au verso du présent bulletin d'inscription et les accepter sans réserves.

Date, cachet et signature de la Direction

ETABLISSEMENT

Etablissement :

Adresse :

Code Postal

Ville :

Nom du Directeur

Mail du Directeur

INFORMATIONS SUR LES STAGIAIRE(S)

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Stagiaire 1

Nom-Prénom

Fonction

Mail

Stagiaire 2

Nom-Prénom

Fonction

Mail

Stagiaire 3

Nom-Prénom

Fonction

Mail

Stagiaire 4

Nom-Prénom

Fonction

Mail

Stagiaire 5

Nom-Prénom

Fonction

Mail

**Vous pouvez contacter Eloïse Marrec pour plus de renseignements au 05 57 77 48 33 ou par mail :
e.marrec@fisaf.asso.fr**

PARTIE A COMPLETER